

**Assemblée générale**

Distr. générale  
22 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-cinquième session**

Point 33 de l'ordre du jour

**Culture de la paix****Lettre datée du 22 novembre 2000 adressée  
par le représentant permanent du Bangladesh  
au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la Déclaration d'Amman sur la paix par le tourisme qui a été adoptée lors du Sommet mondial sur la paix par le tourisme qui s'est tenu à Amman du 8 au 11 novembre 2000 (voir annexe). Les auteurs de cette déclaration se félicitent de la proclamation par l'Organisation des Nations Unies de l'Année internationale pour la culture de la paix (2000) et de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Je vous demanderais de publier la présente lettre et son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
(Signé) Anwarul Karim **Chowdhury**

**Annexe de la lettre en date du 22 novembre 2000 adressée  
par le Représentant permanent du Bangladesh  
au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration d'Amman sur la paix par le tourisme**

Nous, les représentants ayant participé au Sommet mondial sur la paix par le tourisme réunis à Amman (Jordanie) du 8 au 11 novembre 2000...

*...reconnaissons* que les voyages et le tourisme constituent un phénomène social et culturel de caractère mondial auquel participent les représentants de toutes les nations en tant qu'hôtes et invités et qu'ils représentent à ce titre l'une des activités véritablement mondiales de l'humanité...

...et que les voyages et le tourisme constituent l'un des plus importants secteurs de l'économie mondiale, et l'un de ceux où l'expansion est la plus forte, à l'origine d'un emploi sur 11, contribuant à la croissance économique internationale et régionale, comblant les disparités entre pays développés et pays en développement et produisant une prospérité qui favorise la paix...

...et que la paix est une condition préalable pour les voyages et le tourisme comme pour tous les aspects de la croissance et du développement de l'humanité...

...et que le développement du tourisme en tant que facteur mondial de compréhension, de confiance et de bonne volonté entre les peuples du monde nécessite un cadre politique et économique approprié

*...déclarons* par la présente notre volonté de mettre en place une culture de la paix par le tourisme et appuyons les principes ci-après :

1. Le tourisme est une activité humaine fondamentale qui fait intervenir des valeurs et des responsabilités sociales, culturelles, religieuses, économiques, éducatives, environnementales et politiques.
2. Le droit de voyager est un droit fondamental de l'être humain qui devrait pouvoir être exercé sans restrictions inutiles et devrait comporter des facilités de voyage pour les personnes handicapées et celles ayant des besoins spéciaux.
3. Les moyens d'existence de la communauté devraient être améliorés et la cohésion locale encouragée, tous les peuples et toutes les communautés étant reconnus comme les manifestations d'un héritage.
4. Les différences entre les êtres humains devraient être respectées et la diversité culturelle encouragée en tant que ressource humaine précieuse, et les relations pacifiques entre tous les peuples devraient être favorisées et nourries par un tourisme durable.
5. Les monuments et les vestiges historiques devraient être protégés et au besoin restaurés et remis en état et être rendus accessibles à tous en tant qu'éléments précieux du patrimoine de l'humanité qui contribuent à l'héritage des générations à venir.
6. La protection et l'usage rationnel de l'environnement, de même que l'équilibre écologique, sont des éléments indispensables pour l'avenir du tou-

risme et l'ancienne sagesse des peuples indigènes de même que le respect de la Terre doivent être reconnus et respectés.

7. La portée mondiale de l'industrie du tourisme doit servir à promouvoir des dialogues sur la paix et à rapprocher les sociétés nanties et les sociétés démunies des diverses régions du monde.

*...et reconnaissons l'héritage laissé par Sa Majesté le Roi Hussein de Jordanie au service d'une culture de la paix dans la région et les efforts qu'il a réalisés pour faire du Royaume hachémite de Jordanie une terre de paix et un lieu d'accueil pour le voyageur pacifique, la volonté de Sa Majesté le Roi Addallah II de renforcer et d'étendre l'héritage de paix du Roi Hussein; et remercions le Gouvernement et les habitants de la Jordanie de leur hospitalité, de leur appui et de leur généreuse contribution au succès de la conférence...*

*...et rendons hommage à l'Institut international pour la paix par le tourisme, qui a donné une nouvelle dimension à la notion de paix par le tourisme et qui a déployé des efforts sans relâche à cette fin, de même que le principal organisateur et les autres organisateurs et participants, qui ont servi la cause de la paix par le tourisme...*

*...et nous félicitons de la proclamation de l'Année internationale des Nations Unies pour la culture de la paix (2000) et de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)*

*...et nous engageons à atteindre, par le biais de nos activités et de nos initiatives, les objectifs énumérés dans la Déclaration des Nations Unies et le Programme d'action sur une culture de la paix que l'Assemblée générale a adoptés le 13 septembre 1999.*

*Adoptée à Amman le 11 novembre 2000*

**Que la paix règne sur la Terre**

---